

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION

à la charge du vendeur

TTC

LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Mandat simple: 6 % TTC

Mandat Myorpi exclusif: 5 % TTC

avec un forfait minimum de 7 500 € TTC

LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL FOND, MURS, TERRAINS

avec un forfait minimum de 7 500 € TTC

GARAGE PARKING

jusqu'à 30 000 € : 3 000 € TTC de 30 001 € à 50 000 € : 4 000 € TTC au-delà : 8 % TTC

HONORAIRES MAXIMUM DE LOCATION

Locaux d'habitation sousmis à la loi du 6 juillet 1989

LOCATION VIDE ET MEUBLÉE

BAILLEUR

Entremise et négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux : 8,5 % TTC DU LOYER PRINCIPAL ANNUEL LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail dans la limite de 10 euros TTC/m² de surface habitable. Etat des lieux dans la limite de 3 euros TTC/m² de surface habitable.

SAISONNIER25 % TTC DU LOYER PRINCIPALà la charge du preneurCOMMERCE25 % TTC DU LOYER ANNUELà la charge du preneurVACATIONSETAT DES LIEUX: 250,00 €à la charge du bailleur

REDACTION DE BAIL : 250,00 € à la charge du bailleur

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération. En cas de délégation de mandat, le honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.

ORPI MCH IMMOBILIER 30 boulevard de la République 06400 Cannes, SARL AU CAPITAL DE 20.000 € RCS DE CANNES N° 509 456 463 00017
Carte professionnelle CPI 0605 2018 000 028 952. CCI Nice cote d'Azur, portant la mention «Transaction immobilière». Garantie financière pour un montant de 110 000 € par QBE Insurance Limited Cœur Défense Tour A,110 Esplanade deu Général de Gaulle 92931 La Défence Cedex.